

Délibération DEL-CC-2026-250

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze septembre deux mille vingt six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Annaëlle COUDREAU, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU, Joël MICHENEAU par Annaëlle COUDREAU (suppléante).

Pouvoirs (5) : Audrey BELAUD pouvoir à Patrice BOCHE, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Sandra CAULTON pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Florence ERISSE pouvoir à Pierre MORIN, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET.

Absents (9) : Jean-Claude METAIS, Audrey BELAUD, Marie-Line BOTTON, Sandra CAULTON, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Maryse NOURISSON-ENOND, Cédric RAFFIN.

Date de convocation : 09-09-2026

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste FORTIN.

DECHETS

Rapport 2025 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS)

Annexe : Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D2224-1 et suivants ;

Considérant que selon l'article susvisé les maires ou présidents d'EPCI compétents doivent établir et présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Synthèse du rapport 2025 :

Faits marquants 2025 :

En matière de prévention des déchets :

- Réécriture du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) (2026-2031) ;
- Généralisation du tri à la source des biodéchets : choix des dispositifs de tri à la source des biodéchets dédiés à l'espace public (solution locale « made in bocage ») ;
- Déchetterie de Cerizay : mise en place du jardin pédagogique ;
- Ouverture de deux nouvelles zones de réemploi au sein des déchetteries de Cerizay et Moncoutant-sur-Sèvre ;
- Déploiement d'un second programme territorial de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'échelle d'une commune (commune de Mauléon).

En matière de collecte / tri :

- Poursuite de la campagne de modernisation des points d'apport collectif ;
- Lutte contre les dépôts sauvages : mise en place de caméras augmentées et d'amendes administratives dissuasives ;
- Elargissement du périmètre d'intervention de la régie de transport à compter de janvier 2027 ;
- Fermeture du quai de transfert des recyclables de l'Agglo2b et externalisation de la prestation de transfert confiée à l'entreprise Houdelot Négoce à compter du 01/07/2025 ;
- Mise en service du nouveau centre de tri UNITRI à compter du 01/03/2025 ;

En déchetterie :

- Recherche de foncier pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur Mauléon ;
- Déchetterie de Moncoutant-sur-Sèvre : amélioration des accès et de la circulation sur site ;
- Mise en conformité administrative des anciens sites de déchetteries au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et vente des anciens sites (St Amand-sur-Sèvre, Courlay, Boismé et La Forêt-sur-Sèvre) ;

Perspectives 2026 :

En matière de prévention des déchets :

- Déploiement des dispositifs de tri des biodéchets sur espace public pour les ménages dépourvus de solutions ;
- Accompagnement des professionnels au tri des biodéchets (constitution d'un groupement de commandes par l'association d'EIT Recto-Verso) ;
- Lancement d'une démarche territoriale visant à structurer une filière de réemploi à l'échelle communautaire ;

- Renforcement de l'axe « déchets marins » du PLPDMA : lutte contre les mégots et autres déchets diffus au sol et programme pédagogique à destination des enfants du quartier prioritaire de la ville de Bressuire;
- Animation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets autour de la consommation responsable - focus sur le textile-.

En déchetteries :

Schéma directeur des déchetteries :

- Déchetterie de Mauléon : acquisition du foncier pour la construction d'une nouvelle déchetterie et lancement des études préalables ;
- Déchetterie de Cerizay : recrutement AMO;

En matière de collecte / tri :

- Préparation du nouveau marché de collecte 2027-2031;
- Lancement d'un plan de lutte contre les indésirables dans les multimatériaux;
- Fin de la campagne de modernisation des points d'apport collectifs ;
- Poursuite du plan de lutte contre les incivilités ;
- Test d'un abri-bacs et local encombrants – quartier prioritaire Valette ;
- Accompagnement des communes à la mise en place du tri sur espace public (Tri Hors Foyer) ;
- Poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules de collecte ;
- Mise aux normes des vestiaires de la régie de transport ;
- Modernisation des équipements numériques et logiciels d'exploitation ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **acter la présentation par la Présidente du Rapport 2025 sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;**
- **adopter le Rapport 2025 sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés porté en annexe ;**
- **adresser ledit rapport aux différentes communes membres pour être présenté à chaque conseil municipal ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 22 SEP. 2023

Notifié ou publié le 22 SEP. 2023

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



Emmanuelle Menard



RPQS 2025

Les chiffres clés

PRÉVENTION ET VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SOMMAIRE

1/ DISPOSITIFS DE COLLECTE MIS A DISPOSITION DES USAGERS DU SERVICE	
A/ Le territoire desservi	p. 3
B/ La collecte des déchets du quotidien	p. 4
C/ La collecte en déchetteries	p. 6
2/ INDICATEURS DE LA GESTION DE DECHETS	
A/ Objectifs du PLPDMA	p. 7
B/ Evolutions des productions de déchets	p. 8
C/ Indicateurs de la collecte des déchets du quotidien	p. 9
D/ Le traitement des ordures ménagères	p. 9
E/ Indicateurs de la prévention de déchets	p. 10
F/ Indicateurs des déchetteries	p. 12
G/ Indicateurs financiers	p. 13
H/ Santé et environnement	p. 15
3/ ORGANISATION DU SERVICE	
	p. 16

1 - DISPOSITIFS DE COLLECTE MIS À DISPOSITION DES USAGERS DU SERVICE

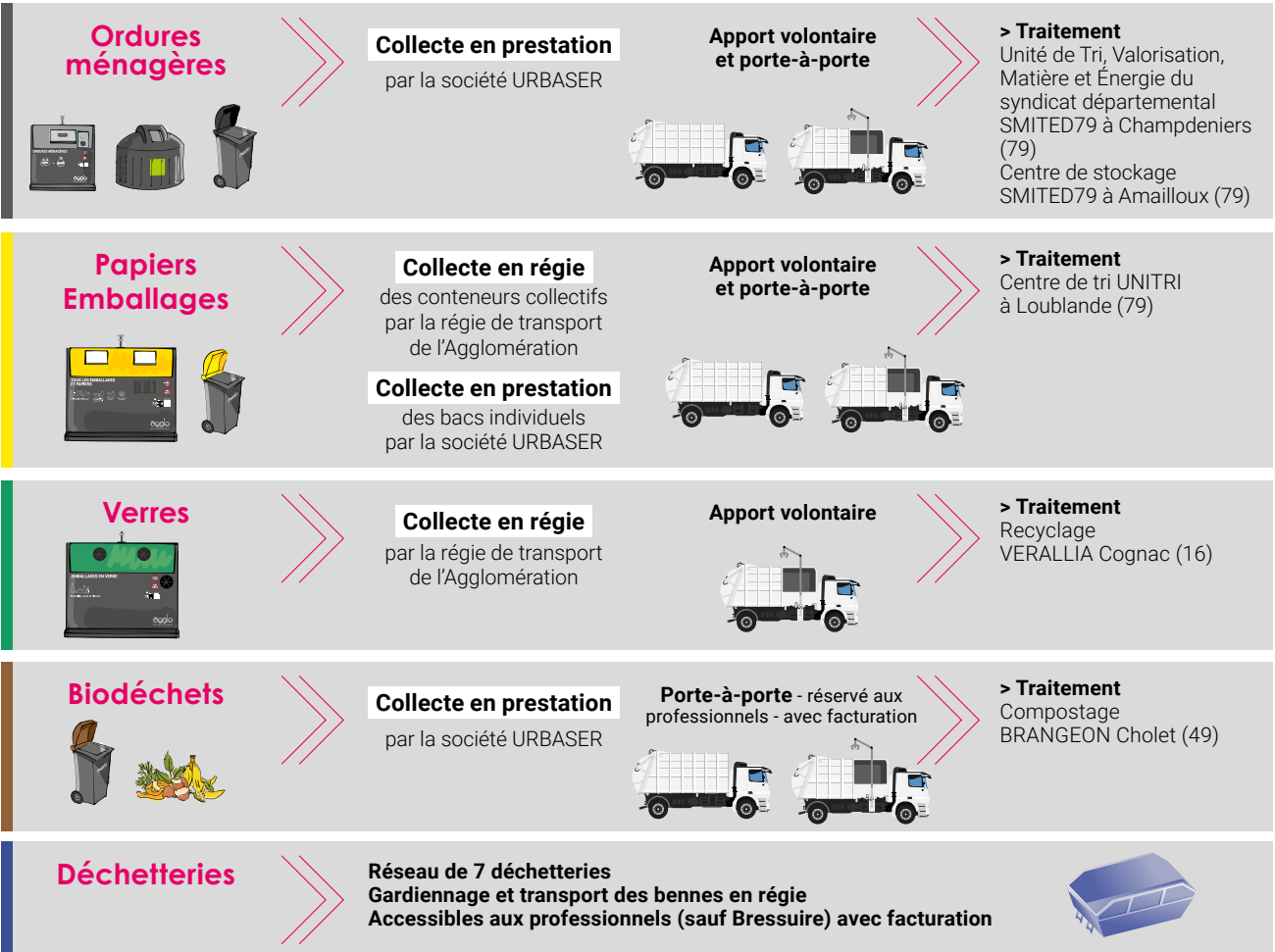
A - Le territoire desservi

L'Agglomération du Bocage Bressuirais exerce les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour 33 communes et environ 74 000 habitants.

Le territoire se situe majoritairement en milieu rural et couvre 1 317 km² (densité : 56 habitants au km²) au Nord des Deux-Sèvres.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais finance son service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) sur l'ensemble de son territoire depuis 2022 et via la Redevance Spéciale incitative (RSi) pour certains déchets non ménagers (déchets des communes du territoire et de certains professionnels).

B - La collecte des déchets du quotidien



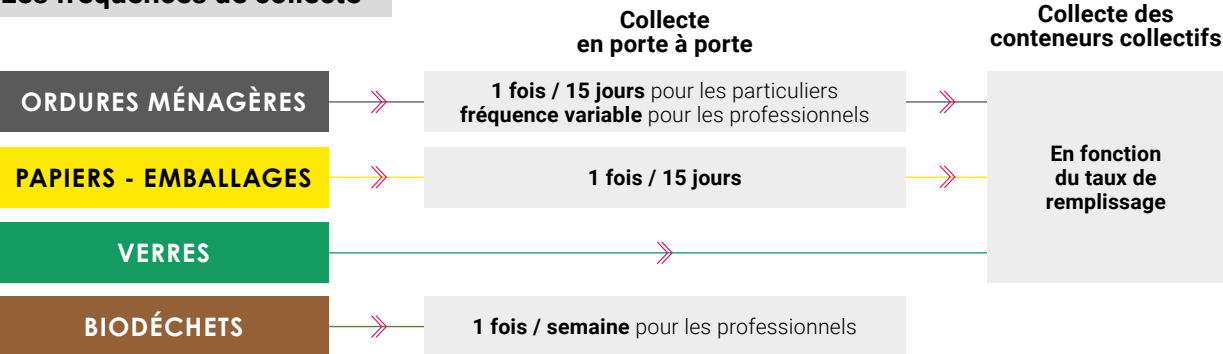
B - La collecte des déchets du quotidien

Les ratios de collecte

Nombre d'habitants : 74 260



Les fréquences de collecte



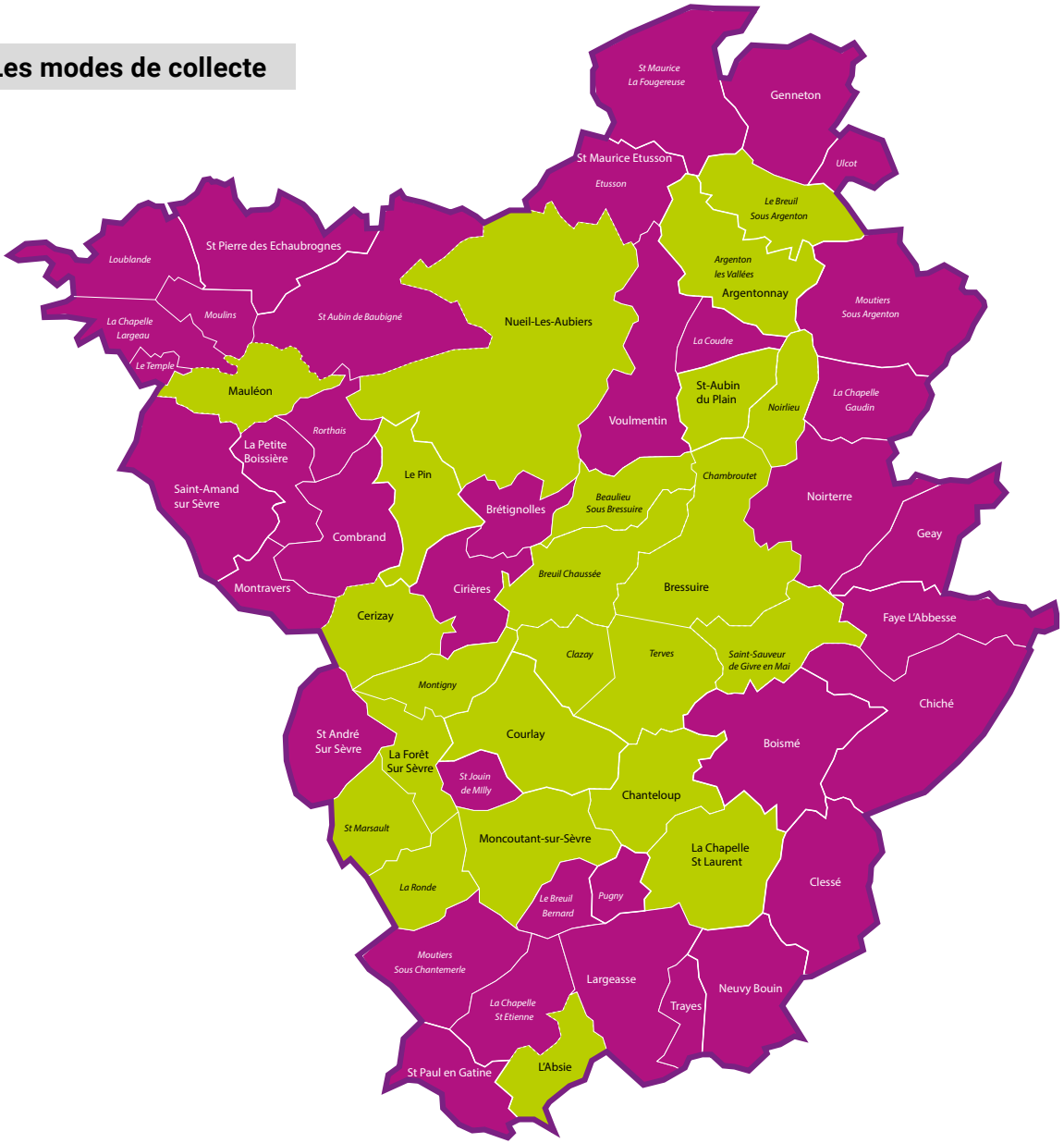
Faits marquants 2025 sur la collecte

Poursuite de la campagne de modernisation des points d'apport collectifs

Remplacement des «bacs 2.2» roses et gris et de certaines colonnes pour le verre et les emballages papiers par des colonnes plus fonctionnelles et de plus grande capacité sur les communes de Cerizay, Courlay, La Forêt-sur-Sèvre, La Ronde, L'Absie, Le Pin, Moncoutant-sur-Sèvre, Montigny et St Marsault.



Les modes de collecte



COLLECTE MIXTE

- Collecte des ordures ménagères et des emballages-papiers en porte-à-porte dans les bourgs et en apport sur des conteneurs collectifs dans les écarts, impasses et habitat vertical.
- Collecte du verre en apport sur des conteneurs collectifs.

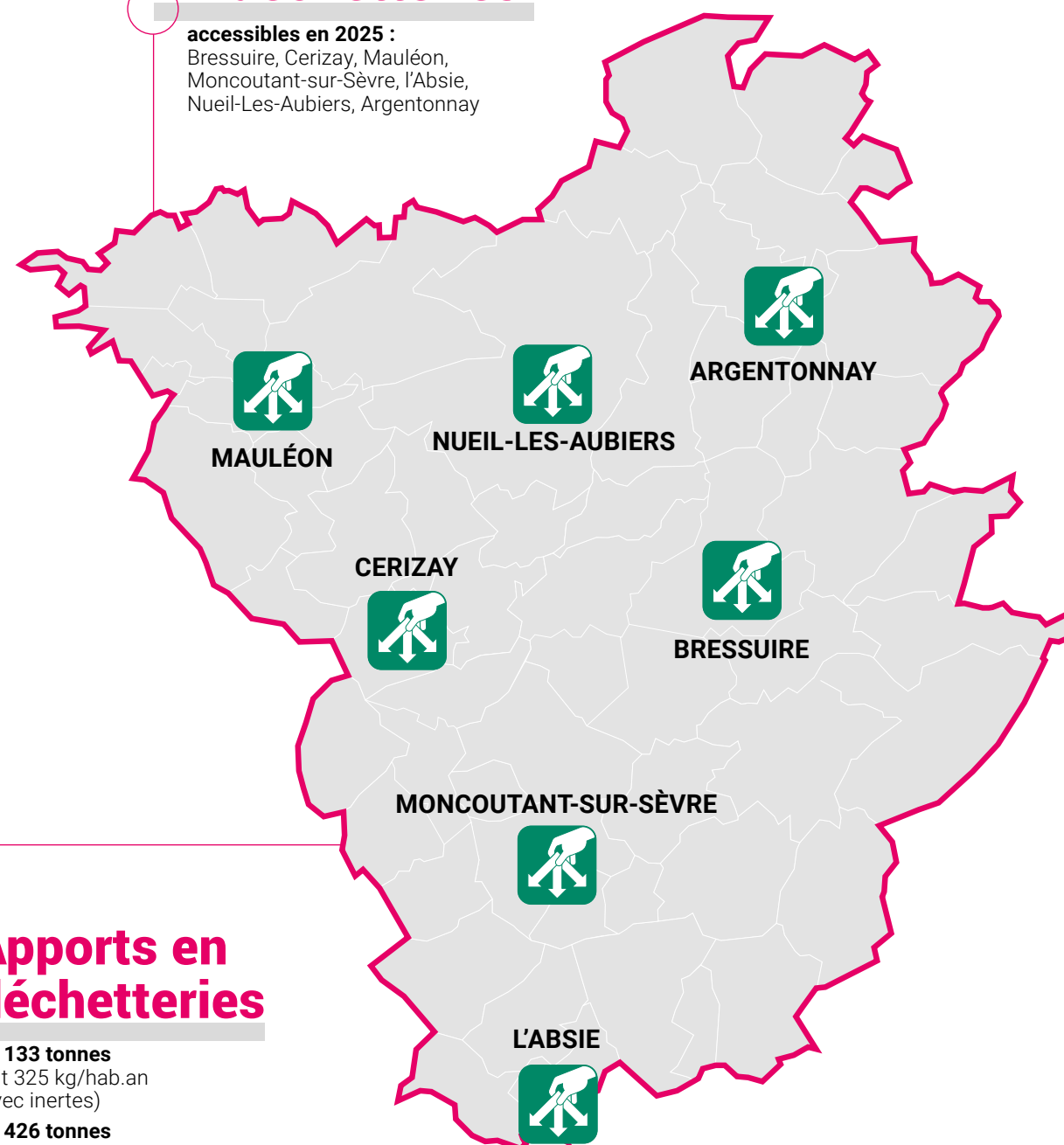
COLLECTE EN APPORT SUR LES CONTENEURS COLLECTIFS

- Collecte des ordures ménagères et des emballages-papiers par apport sur des conteneurs collectifs sur l'ensemble de la commune (bourgs et écarts).
- Collecte du verre en apport sur des conteneurs collectifs.

C - La collecte en déchetteries

7 déchetteries

accessibles en 2025 :
Bressuire, Cerizay, Mauléon,
Moncoutant-sur-Sèvre, l'Absie,
Nueil-Les-Aubiers, Argentonay



Apports en déchetteries

24 133 tonnes
soit 325 kg/hab.an
(avec inertes)
18 426 tonnes
soit 248 kg/hab.an
(hors inerte)

2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

A - Objectifs 2025 du PLPDMA

Déchets ménagers assimilés

OBJECTIF 2025 > 431 kg/hab/an

En 2025 : 533 kg/hab. soit **-18 %**
par rapport à 2010 (avec inertes)

Objectif à atteindre
2010 > 2025
-22%

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté pour la période 2019-2024 fixe les objectifs de réduction et de valorisation à atteindre d'ici 2025.



Objectif à atteindre
2010 > 2025
-50%
SUR LES DÉCHETS
MIS EN STOCKAGE

Enfouissement

En 2025 : 9 585 tonnes, soit
-44 % par rapport à 2010

Valorisation

En 2025 :
taux de valorisation
Bocage Bressuirais
= **72,3 %** (avec inertes)

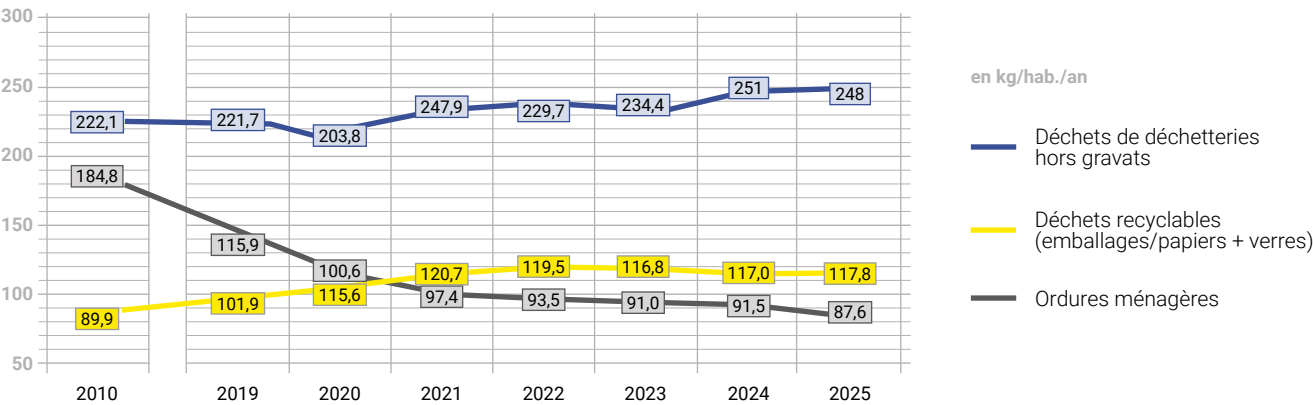
Objectif à atteindre
> 2025
65%



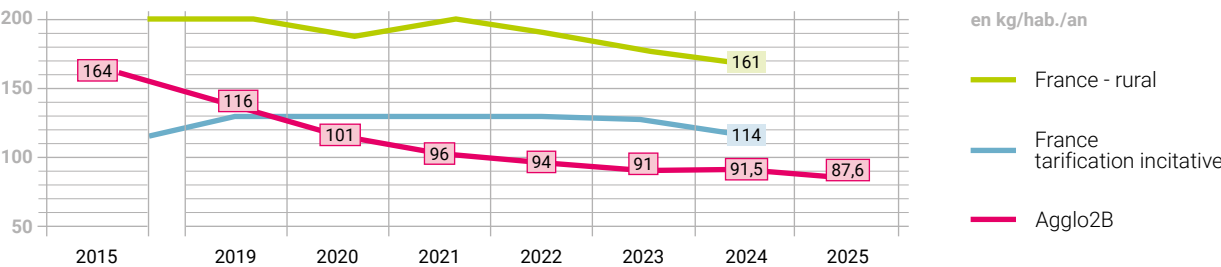
**OBJECTIF
ATTEINT**

B - Evolutions des productions de déchets

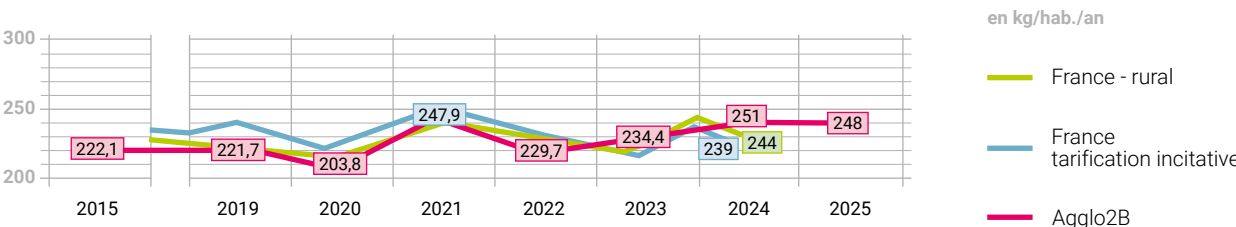
Evolution de la production de déchets depuis 2010 sur le territoire



Evolution du ratio de collecte des ordures ménagères du Bocage Bressuirais comparé à des collectivités en tarification incitative (France TI) et en milieu rural (France - rural)



Evolution du ratio de collecte des déchets de déchetteries comparé à des collectivités en tarification incitative (France TI) et en milieu rural (France rural) (hors inerte)



C - Indicateurs de la collecte des déchets du quotidien

Collecte en prestation par la société URBASER

Les véhicules de collecte

3 bennes à chargement latéral 26T
2 bennes à chargement arrière 26T
2 porteurs avec grue

Les contenants à collecter

17 749 bacs individuels d'ordures ménagères
17 334 bacs individuels de emballages-papiers
126 bacs individuels de biodéchets
168 bacs aériens
160 conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères

Collecte en régie

Les véhicules de collecte

4 porteurs avec grue

Les contenants à collecter

430 conteneurs emballages papiers
306 conteneurs verres

D - Le tri des emballages et du papier

Vidage sur le centre de transfert de l'entreprise Houdelot Négoce (mise en service juillet 2025) puis transport et tri par la SPL UNITRI (nouveau centre de tri d'1 million d'habitants mis en service en 2025).



Taux prévisionnels de valorisation

D - Le traitement des ordures ménagères

Vidage sur le centre de transfert de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à Bressuire, Transport par le SMITED vers l'Unité de Tri, Valorisation, Matière et Énergie (TVME) de Champdeniers, gérée par le SMITED (nouveau procédé depuis juillet 2024).

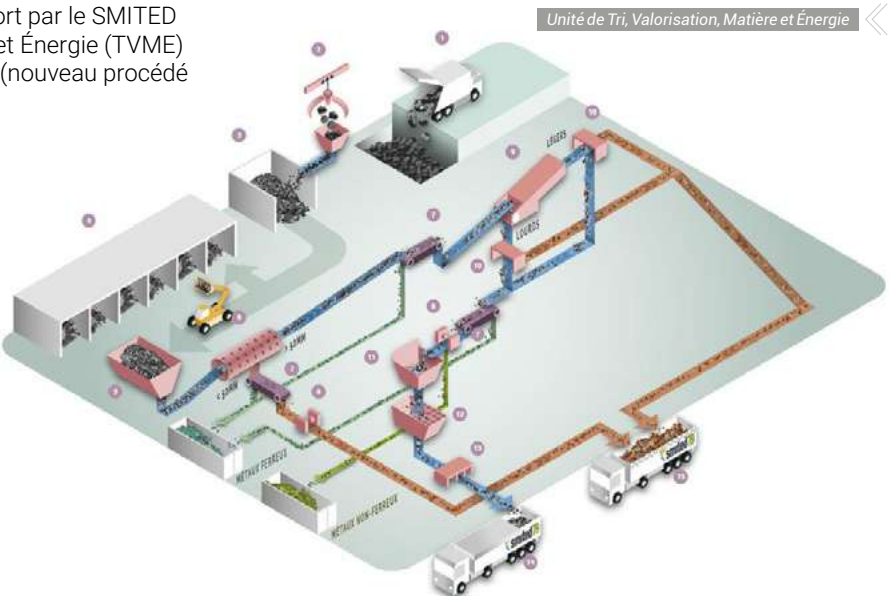
Taux prévisionnels de valorisation

51% Combustible Solide de Récupération

26% Enfouissement des refus sur le centre de stockage à Amailloux

20% Pertes massiques

3% Recyclage des métaux



E - Indicateurs de la prévention des déchets

Sensibilisation des scolaires

Poursuite des programmes pédagogiques et de l'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire.

» Programmes pédagogiques
« Mon école zéro déchet »

**25 classes
et 430 enfants**

Les écoles de Mauléon ont reçu un programme spécifique sur le gaspillage alimentaire en lien avec le travail mené avec leur restaurant scolaire.

CPIE Sèvre et Bocage

- Ecole des 4 saisons à Montigny
- Ecole de Noirlieu à Chambrouet
- Ecole St Joseph à Mauléon

Sèvre Environnement

- MFR d'Argentonay
- Ecole Louise Gazeau à St Porchaire, Bressuire
- Ecole de la Gatineille à La Chapelle Saint-Laurent
- Ecole Paul Martin à Mauléon



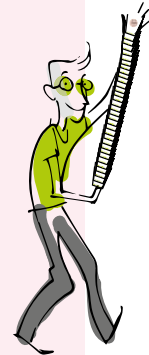
Éco-manifestations

201 manifestations engagées

dans des actions autour de la prévention en 2025.
50% des manifestations ont eu lieu de mi-mai à mi-juillet.

19 600 gobelets prêtés

aux associations en 2025.



Compostage

» **Domestique**

Environ un tiers des foyers équipés en composteurs par l'Agglomération, soit

11 930 foyers équipés

avec 261 nouveaux foyers en 2025.

Selon notre étude, 55 % de l'ensemble des foyers du territoire compostent déjà (composteurs de l'Agglo ou par leurs propres moyens).

» **Partagé**

22 composteurs partagés

sur le territoire à Bressuire, Cerizay et Clessé. Installation d'un point de compostage au Domaine de la Roche à Cerizay.

Broyage à domicile

172 tonnes de déchets verts broyés

169 foyers bénéficiaires



Faits marquants 2025

» **Réécriture du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026-2031**



Objectif de réduire 12 kg de déchets évités par an par habitant !

Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, le programme décline 41 actions autour de sept thématiques majeures, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux enjeux locaux de prévention des déchets.

Les 7 thématiques du programme



Gaspillage alimentaire

» Lancement d'un second programme territorial multi-acteurs à Mauléon pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Participants : établissements scolaires, lycée, résidence autonomie, habitants : 293 élèves soit 18 classes, 15 agents de restaurations et de services, 70 foyers.



Zone de réemploi



» Ouverture de deux nouvelles zones de réemploi : au sein des déchetteries de Cerizay et de Moncoutant sur Sèvre.

25 tonnes captées

à destination de la matériauthèque Accro'Bât

208 tonnes captées

à destination d'Emmanüs (3 collectes par semaine à Bressuire et 1 collecte par quinzaine à Cerizay et Moncoutant-sur-Sèvre)

F - Indicateurs des déchetteries

Les tonnages 2025

Végétaux	8 730
(Station de compostage – BRANGEON – Le Pin (79) et VIOLLEAU – La Forêt sur Sèvre)	
Inertes	5 706
(recyclage par SOVAMAT – La Chapelle Saint-Laurent (79))	
Tout-venant et briques plâtrières	3 065
(stockage en ISDND SMITED79 – Coulonges-Thouarsais + Suez - Amailloux (79))	
Bois	2 818
(recyclage – Houdelot Négoce (79))	
Mobilier	793
(recyclage – EcoMaison Cholet (49))	
DEEE	715
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (Recyclage – Ecosystem)	
Ferrailles	642
(recyclage – Houdelot Négoce (79))	
Cartons	525
(recyclage – PAPREC St Herblain (44))	
Plastiques	250
(recyclage - EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING – Vaulx en Velin (69))	
Réemploi objets	208
(Emmaüs – Mauléon (79))	
DDS Déchets Dangereux Spécifiques	146
(traitement chimique - CHIMIREC)	
Plaques de plâtres	143
(recyclage- COUTANT RECUPERATION-Pouzauges (85))	
Menuiseries	127
(démantèlement recyclage – l'ESIAM (79))	
Pneus	79
(valorisation MEGA PNEUS)	
Laine de roche et laine de verre	40
Huiles minérales	37
(recyclage - CHIMIREC)	
Réemploi matériaux	25
(Matériauthèque Accro'Bât – Bressuire (79))	
Batteries	22
(recyclage – HOUDELOT NEGOCE – Bressuire (79))	
Polystyrène	18
(recyclage – POITOU POLYSTYRENE – Vivonne (86))	
Coquillages	17
Amiante	12
(stockage)	
Piles	9
(recyclage – COREPILE)	
Huiles alimentaires	5
Consommables bureautiques	1
(consommables bureautiques)	
TOTAL	24 133

-0.02%

Augmentation des tonnages 2024 par rapport à 2023 (avec inertes)

87%

des matériaux collectés en déchetteries sont valorisés

24 133 tonnes

collectées en 2025

36 %

des déchets apportés en déchetteries sont des déchets verts

266 252

usagers accueillis en 2025
soit 7,1 passages par foyer en moyenne par an

33 filières principales de tri

Plus de 70 références triées

Végétaux, plâtre, cartons, métaux, bois, huiles minérales, huiles de fritures, Déchets Dangereux Spécifiques (DDS), tout-venant, polystyrène, piles, batteries, radiographies, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), plastiques rigides, coquillages, capsules de café, extincteurs, gravats, mobilier, textiles, cartouches d'impression, menuiseries, pneus...

1 collecte ponctuelle

Amiante liée
(2 fois par an - sur RDV - déchetterie de Bressuire uniquement)

Modalités d'exploitation du service

Haut de quai : régie d'agents d'accueil de l'Agglomération
Bas de quai : régie de transport de l'Agglomération
(3 porteurs ampliroll avec 2 remorques)

Faits marquants 2025 en déchetteries

» Déchetterie de Cerizay : mise en place du jardin pédagogique

Objectifs :

Sensibiliser aux écogestes au jardin pour encourager le réemploi des végétaux à domicile et limiter les apports en déchetteries

Déchetterie de Moncoutant-sur-Sèvre : travaux de voirie et signalétiques (2025-2026)

Objectifs :

Amélioration des accès et de la circulation sur le site



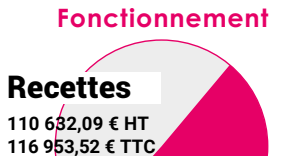
G - Indicateurs financiers

Deux budgets pour le service en 2025

Un Budget SPIC

Service Public Industriel et Commercial
« Exploitation d'un quai de transfert des déchets recyclables »

Ce budget est un budget annexe assujéti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des collectivités clientes du quai de transfert.



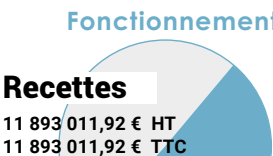
Un Budget SPA

Service Public Administratif
« Collecte et traitement des déchets »

Ce budget est un budget annexe non assujéti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) et de la Redevance Spéciale Incitative (RSi) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

- Recettes de TEOMi 2025 : 8 254 514 €
- Recettes de RSi 2025 : 585 180 € (123 467 € facturés pour les communes et 461 713 € facturés pour les professionnels)

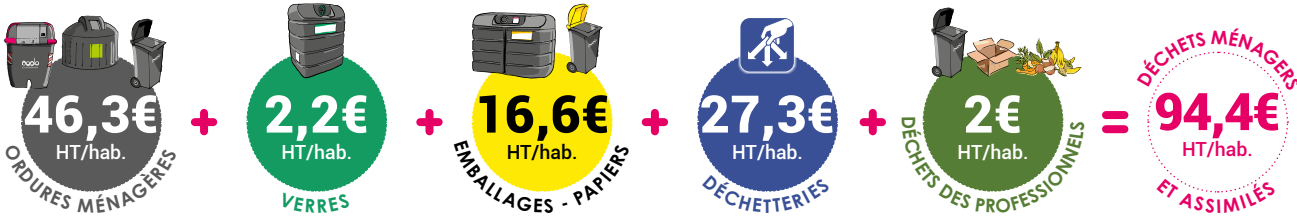
Le conseil d'exploitation du SPA se réunit en amont de toute décision d'ordre financier.



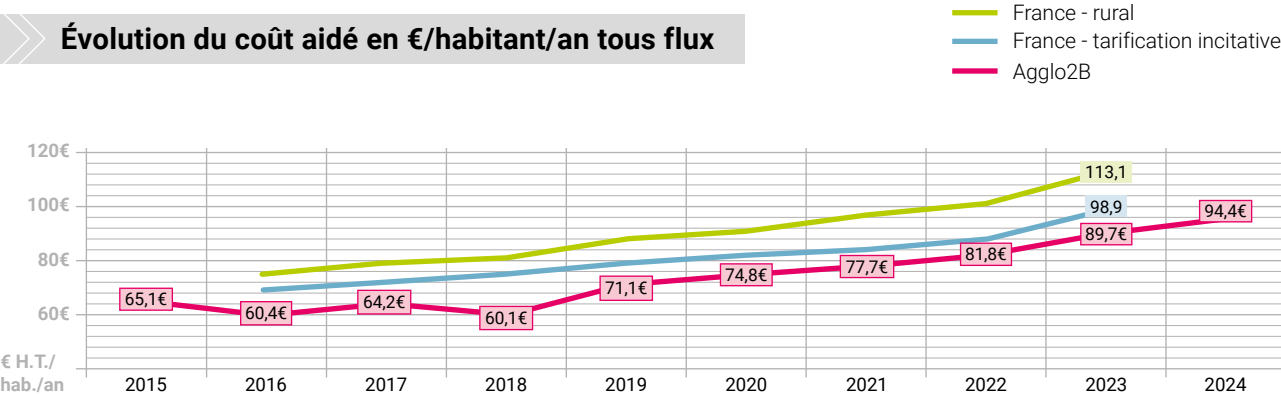
Les informations 2025 ne sont pas encore connues à la date de publication de ce RPQS, les chiffres mentionnés sont les derniers en date de 2024.

Coût aidé 2024 en €/habitant/an par type de flux

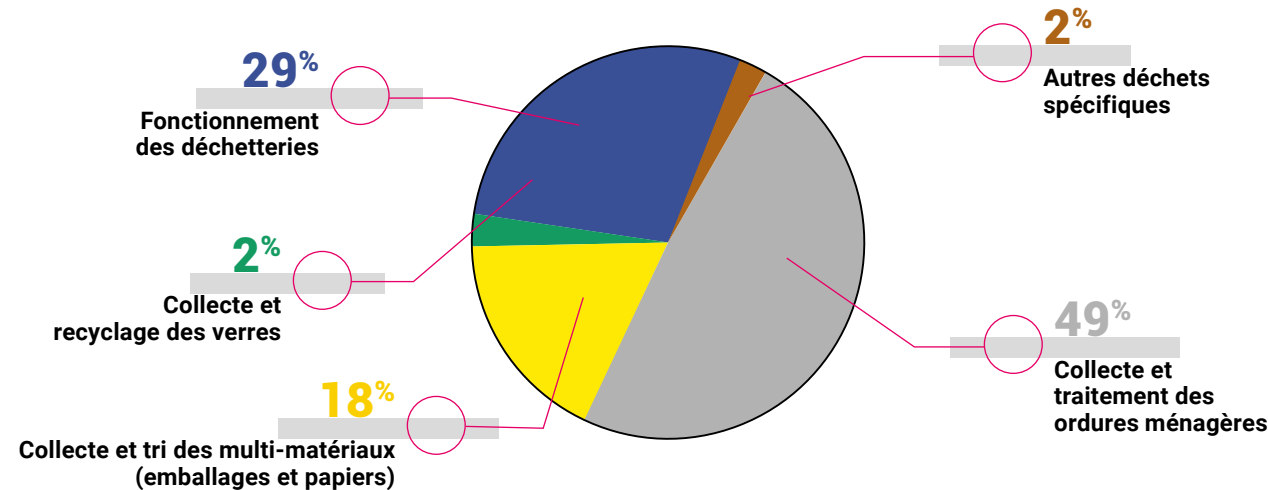
Coût aidé = ensemble des charges dont on déduit les recettes (ventes de matériaux, soutiens éco-organismes, aides publiques).
Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative et la Redevance Spéciale Incitative.



Évolution du coût aidé en €/habitant/an tous flux



Répartition des charges financées par la TEOMi (2024)



Zonage des taux de TEOM

Les taux d'imposition 2025 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ont été adoptés par délibération :

Zone 1

17 271 foyers en porte à porte en bacs individuels ou collectifs partagés

Ordures Ménagères : collecte en porte-à-porte 1 fois par quinzaine
Déchets recyclables : collecte en porte-à-porte 1 fois par quinzaine
Verres : collecte sur conteneurs collectifs

TAUX
2025

PM
TAUX
2024

11,14%

10,92%

Zone 2

20 193 foyers en apport sur conteneurs collectifs

Ordures Ménagères : collecte en apport sur conteneurs collectifs (communes en collecte mixte)
Déchets recyclables : collecte en apport sur conteneurs collectifs
Verres : collecte en apport sur conteneurs collectifs

10,61%

10,40%

TOTAL : 37 464 foyers

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Les principales dépenses de prestations de l'année 2024 sont listées ci-dessous :

Type de prestation	Prestataire	Montant annuel en € TTC
Collecte des déchets	URBASER	1 950 627,45 €
Traitement des ordures ménagères	SMITED	1 828 566,21 €
Traitement du tout-venant	SMITED	617 727,7 €
Transport et tri de la collecte sélective	UNITRI	1 717 200 €
Carburant	ENERGEO LECLERC SIPLEC	163 588,62 €

H - Santé et environnement

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

- Plusieurs mesures ont été appliquées pour limiter l'impact carbone des opérations de gestion des déchets :
- Modernisation du transfert des emballages et des papiers : stockage et chargement des poids lourds sous abri limitant fortement les envols et optimisation du chargement limitant le transport.
 - Mise en service d'un nouveau centre de tri des emballages et du papier, sur le territoire de l'Agglomération limitant le transport.
 - Mise en service d'un nouveau véhicule de collecte pour les emballages et le papier permettant de doubler la capacité de collecte et limitant le transport.
 - Mise en service de deux nouvelles zones de réemploi sur les déchetteries (Cerizay et Moncutant-sur-Sèvre) ayant permis de limiter l'enfouissement de tout-venant.

3 - ORGANISATION

DE LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION
ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS



| Le Président |

Pierre-Yves MAROLLEAU

| 14 Vice-Présidents |

dont 1 Vice-Président en charge de la Prévention et
de la valorisation des déchets Yves CHOUTEAU

| 75 conseillers communautaires |

| Commission prévention et valorisation des déchets |

33 membres

| Direction de la prévention et de la valorisation des déchets |

34 agents

Moyens généraux 7 agents	Prévention 2 agents	Collecte des déchets et vidage des caissons de déchetteries 8 agents	Accueil déchetteries 11 agents	Lutte contre les déchets abandonnés 1 agent	Maintenance et livraison 1 agent	Relation usagers 2 agents	Brigade verte 2 agents
--------------------------------	------------------------	---	--------------------------------------	--	--	---------------------------------	------------------------------



Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 Boulevard du Colonel Aubry
BP 90184, 79304 BRESSUIRE
Tél. 05 49 81 15 15

www.agglo2b.fr